

# Compte rendu de séance

## Conseil municipal du 29 mars 2021

L'an 2021, le vingt-neuf mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, Maire, à la salle des halles, lieu extraordinaire de ses séances, la salle habituelle de réunion du Conseil Municipal située à l'hôtel de ville ne permettant pas d'assurer la tenue de la réunion du conseil municipal dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur (cf. article 9 de l'ordonnance du 13/05/2020 instituant l'état d'urgence sanitaire, loi n° 2021-160 du 15 février 2021 le prorogeant, et après information du Préfet du Finistère par mail du 25 février 2021). Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers municipaux le vingt-trois mars 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le vingt-trois mars 2021.

**Date de la convocation** : 23/03/2021

**Date d'affichage** : 01/04/2021

### **Actes rendus exécutoires**

après dépôt en PREFECTURE DE QUIMPER le 31/03/2021

et publication ou notification du 01/04/2021

**A été nommée secrétaire** : *Monsieur Olivier Faucheux*

### ORDRE DU JOUR

Préambule: Présentation et approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 février 2021 .....	2
2021-24 : demande de subventions au titre de la DSIL Rénovation énergétique de l'école de Persivien .....	2
2021-25 : demande de subventions au titre de la DSIL Rénovation énergétique du local archives.....	3
2021-26 - demande de subventions au titre de la DSIL Rénovation énergétique du bâtiment socio-éducatif « ex Maison Le Breton » .....	5
2021-27 : demande de subventions au titre de la DSIL Rénovation énergétique du bâtiment culturel « Ti Ar Vro ».....	6
2021-28 : demande de subventions au titre de la DSIL Rénovation énergétique, travaux d'isolation contre le radon dans les écoles Huella et Persivien .....	7
2021-29 : projet de rénovation de l'école de musique – demande de subvention.....	8
2021-30 : lotissement de Kerléon – convention publique d'aménagement avec la SAFI – Compte rendu annuel d'activité 2019 – Modification du prix de vente au m <sup>2</sup> - Proposition d'avenant n°5 .....	9
2021-31 : refacturation à Poher communauté des travaux d'adaptation des locaux du 4 rue des Augustins - convention entre la ville de Carhaix et Poher communauté.....	11
2021-32 : tarifs de location de la salle Paul Simon RDC Boulevard de la République.....	11

2021-33 : coronavirus : suspension des loyers du centre des congrès.....	12
2021-34 : convention de participation financière de la ville de Carhaix à la Région Bretagne pour les travaux de raccordement électrique du gymnase du lycée.....	12
2021-35 : convention de participation financière de la Région Bretagne aux travaux d'assainissement du lycée Paul Sérusier réalisés par la ville de Carhaix .....	13
2021-36 : convention de raccordement des eaux usées de la société NUTRI'BABIG au système d'assainissement collectif de la ville de Carhaix .....	14
2021-37 : convention de mise à disposition de la salle de sports du collège Saint Trémeur .....	15
2021-38 : personnel communal : gratification versée aux stagiaires de l'enseignement supérieur .....	16
2021-39 : personnel Communal : revalorisation des montants des prestations d'action sociale à compter du 1er janvier 2021.....	17
2021-40 : motion de soutien au collectif associations-syndicats des secteurs sociaux et médico-sociaux.....	18

## **Préambule**

Rapporteur : C.Troadec / Direction

Présentation et approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 février 2021

***Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents ou représentés, à l'unanimité approuvent la proposition de procès-verbal.***

## **2021-24 : demande de subventions au titre de la DSIL Rénovation énergétique de l'école de Persivien**

Rapporteur : Daniel Cotten

**Présents** : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ZAIED Martine **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves.  
**Absents ayant donné procuration** : Mme BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, Mme KERDRAON Anne-Marie à M. COUTELLER Serge, M. CLAUDE Mikael à M. BERNARD Joseph, M. YVINEC Jérôme à Mme ZAIED Martine.  
**Absente** : ROGARD Carole  
 Le quorum est atteint.

Dans la continuité de sa démarche d'économie d'énergie sur l'ensemble de son patrimoine, la ville de Carhaix souhaite engager au 2<sup>e</sup> trimestre 2021 des travaux de rénovation thermique sur l'école de Persivien.

Ces travaux consistent dans le changement de l'intégralité des impostes par des impostes plus isolantes. Plusieurs devis ont été demandés, le coût des travaux est estimé à 110 000 H.T.

Ces travaux sur ce bâtiment communal permettront de :

- réaliser des économies en fonctionnement par la diminution de la facture énergétique,
- réduire l'impact du bâtiment sur l'environnement.

Le montant de la subvention demandée est de 88 000 € pour un montant de travaux de 110 000 € H.T., soit une subvention au taux de 80%.

Le démarrage des travaux se fera en décembre 2021.

### **Plan de financement de l'opération**

FINANCEURS	Dépenses H.T. subventionnable de l'opération	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
Etat – DSIL	110 000,00 €	80%	88 000,00 €
TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80% du montant H.T.)	110 000,00 €	80%	88 000,00 €
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20%)	110 000	20 %	22 000,00 €
<b>TOTAL (coût de l'opération H.T.)</b>	<b>110 000,00 €</b>	<b>100 %</b>	

La commission finances réunie le 18 mars 2021 a émis un avis favorable

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal :**

- **décident de solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) « rénovation énergétique des bâtiments des collectivités locales » au titre du plan de relance, pour la rénovation énergétique de l'école de Persivien,**
- **décident de solliciter tout autre organisme public ou privé afin d'obtenir des aides et subventions,**
- **autorisent le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.**

### **2021-25 : demande de subventions au titre de la DSIL Rénovation énergétique du local archives**

Rapporteur : Daniel Cotten

**Présents** : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ZAIED Martine **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves.  
**Absents ayant donné procuration** : Mme BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, Mme KERDRAON Anne-Marie à M. COUTELLER Serge, M. CLAUDE Mikael à M. BERNARD Joseph, M. YVINEC Jérôme à Mme ZAIED Martine.  
**Absente** : ROGARD Carole  
Le quorum est atteint.

Dans la continuité de sa démarche d'économie d'énergie sur l'ensemble de son patrimoine, la ville de Carhaix souhaite engager au 2<sup>e</sup> trimestre 2021 des travaux de réhabilitation et de rénovation thermique du local archives, situé square Henri Dunant, à deux pas de la Mairie de Carhaix.

Ce bâtiment de 65 m<sup>2</sup> déjà propriété de la commune, est actuellement utilisé pour du stockage. Il est composé d'un sol béton, carrelé partiellement. Les murs périphériques sont en pierres d'épaisseur de 40 cm. Le plafond est un plancher hourdis béton.

Afin de respecter les recommandations et exigences réglementaires des locaux d'archives, les travaux prévus pour réhabiliter ce bâtiment sont :

- Gros œuvre
- Menuiseries extérieures
- Électricité- chauffage-ventilation-climatisation
- Plomberie
- Doublage/ menuiserie intérieure/ faux-plafond
- Revêtement de sols
- Aménagements intérieurs (rayonnage...)
- Peinture extérieure et intérieure
- Aménagements extérieurs

Les travaux permettront surtout de rénover un bâtiment ancien, en tenant compte de toutes les exigences énergétiques. Par exemple, les menuiseries permettront la rupture de pont thermique, et les vitrages seront anti-uv.

L'isolation, le doublage ainsi que les menuiseries intérieures seront conformes aux exigences RT2012. Une VMC double flux programmable et intuitive permettra une optimisation de la qualité de l'air. L'électricité sera complètement refaite avec des éclairages LED non énergivores.

Le coût total prévisionnel de ce projet est estimé à 95 000 € H.T. Les travaux commenceront en juillet 2021. Le montant de la subvention demandée est de 76 000 €, soit une subvention au taux de 80%.

Les enjeux de ce projet sont donc très importants, à savoir :

- Protéger et sécuriser les archives communales
- Continuer de mettre aux normes énergétiques le patrimoine bâti communal
- Limiter les dépenses en fonctionnement par la diminution de la facture énergétique
- Réduire l'impact du bâtiment sur l'environnement

La commission finances réunie le 18 mars 2021 a émis un avis favorable.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL</b>			
<b>Dépenses H.T.</b>		<b>Recettes H.T.</b>	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
<b>Etudes/contrôles</b>	<b>5 000, 00 €</b>	<b>D.S.I.L. Plan de relance</b>	<b>76 000, 00 €</b>
<b>Travaux</b>	<b>60 250, 00 €</b>		
Gros œuvre	12 500		
Menuiseries extérieures	11 700		
Isolation doublage faux plafonds menuiseries intérieures	17 700		
Électricité et chauffage électrique	6 650		
Climatisation	7 700		
Revêtements de sols/murs	1 250	<b>TOTAL AIDES CUMULEES</b>	<b>76 000, 00 €</b>
Peinture intérieure	2 750	<b>80%</b>	
<b>Equipements intérieur (rayonnage..)</b>	<b>28 500,00 €</b>		
Rayonnage	21 500	<b>RESTE A CHARGE VILLE</b>	<b>19 000,00 €</b>
Sécurité (plans d'évacuation, extincteur, Alarme ...)	7 000	<b>20%</b>	
<b>Aménagements Extérieurs</b>	<b>1 250,00 €</b>		
<b>COUT TOTAL DE L'OPERATION</b>	<b>95 000,00 €</b>	<b>COUT TOTAL DE L'OPERATION</b>	<b>95 000, 00 €</b>

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal :**

- **décident de solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) « rénovation énergétique des bâtiments des collectivités locales » au titre du plan de relance, pour la rénovation énergétique du local archives,**
- **décident de solliciter tout autre organisme public ou privé afin d'obtenir des aides et subventions,**
- **autorisent le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.**

**2021-26 - demande de subventions au titre de la DSIL Rénovation énergétique du bâtiment socio-éducatif « ex Maison Le Breton »**

Rapporteur : Daniel Cotten

**Présents :** M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes :** AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ZAIED Martine **et MM :** AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves.  
**Absents ayant donné procuration :** Mme BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, Mme KERDRAON Anne-Marie à M. COUTELLER Serge, M. CLAUDE Mikael à M. BERNARD Joseph, M. YVINEC Jérôme à Mme ZAIED Martine.  
**Absente :** ROGARD Carole  
Le quorum est atteint.

Dans la continuité de sa démarche d'économie d'énergie sur l'ensemble de son patrimoine, la ville de Carhaix souhaite engager au 2<sup>e</sup> trimestre 2021 des travaux de rénovation thermique sur la Maison Le Breton. La Maison Le Breton est située 9 rue de la Tour d'Auvergne à Carhaix, elle est utilisée par des associations et pour le service d'aide aux devoirs.

Les travaux consistent à remplacer la totalité des fenêtres de l'étage et la chaudière. Plusieurs devis ont été demandés, le coût des travaux est estimé à 22 000 H.T.

Ces travaux sur ce bâtiment communal permettront :

- Réaliser des économies en fonctionnement par la diminution de la facture énergétique
- Réduire l'impact du bâtiment sur l'environnement

Le montant de la subvention demandée est de 17 600 € pour un montant de travaux de 22 000 € H.T., soit une subvention au taux de 80%. Le démarrage des travaux se fera en juin 2021.

**Plan de financement de l'opération**

FINANCEURS	Dépenses H.T. subventionnable de l'opération	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
Etat – DSIL	22 000,00 €	80%	17 600,00 €
TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80% du montant H.T.)	22 000,00 €	80%	17 600,00 €
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20%)	22 000,00 €	20 %	4 400,00 €
<b>TOTAL (coût de l'opération H.T.)</b>	<b>22 000,00 €</b>	<b>100 %</b>	

La commission finances réunie le 18 mars 2021 a émis un avis favorable.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du conseil Municipal :**

- **décident de solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) « rénovation énergétique des bâtiments des collectivités locales » au titre du plan de relance, pour la rénovation énergétique du bâtiment socio-éducatif « ex Maison Le Breton »,**
- **décident de solliciter tout autre organisme public ou privé afin d'obtenir des aides et subventions,**
- **autorisent le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.**

**2021-27 : demande de subventions au titre de la DSIL Rénovation énergétique du bâtiment culturel « Ti Ar Vro »**

Rapporteur : Daniel Cotten

**Présents :** M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes :** AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ZAIED Martine **et MM :** AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves.  
**Absents ayant donné procuration :** Mme BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, Mme KERDRAON Anne-Marie à M. COUTELLER Serge, M. CLAUDE Mikael à M. BERNARD Joseph, M. YVINEC Jérôme à Mme ZAIED Martine.  
**Absente :** ROGARD Carole  
Le quorum est atteint.

Dans la continuité de sa démarche d'économie d'énergie sur l'ensemble de son patrimoine, la ville de Carhaix souhaite engager au 2<sup>e</sup> trimestre 2021 des travaux de rénovation thermique sur le bâtiment « Ti Ar Vro ». Situé 6 place des Droits de l'Homme à Carhaix, il abrite plusieurs associations œuvrant en faveur de la langue et de la culture bretonne.

Les travaux consistent à remplacer l'éclairage et la chaudière et à mettre en place une isolation.

Plusieurs devis ont été demandés, le coût des travaux est estimé à 25 000 H.T.

Ces travaux sur ce bâtiment communal permettront :

- Réaliser des économies en fonctionnement par la diminution de la facture énergétique
- Réduire l'impact du bâtiment sur l'environnement

Le montant de la subvention demandée est de 20 000 € pour un montant de travaux de 25 000 € H.T., soit une subvention au taux de 80%. Le démarrage des travaux se fera en juin 2021.

**Plan de financement de l'opération**

FINANCEURS	Dépenses H.T. subventionnable de l'opération	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
Etat – DSIL	25 000,00 €	80%	20 000,00 €
TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80% du montant H.T.)	25 000,00 €	80%	20 000,00 €
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20%)	25 000,00 €	20 %	5 000,00 €
<b>TOTAL (coût de l'opération H.T.)</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>100 %</b>	

La commission finances réunie le 18 mars 2021 a émis un avis favorable.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du conseil Municipal :**

- **décident de solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) « rénovation énergétique des bâtiments des collectivités locales » au titre du plan de relance, pour la rénovation énergétique du bâtiment culturel « Ti Ar Vro »,**
- **décident de solliciter tout autre organisme public ou privé afin d'obtenir des aides et subventions,**
- **autorisent le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.**

**2021-28 : demande de subventions au titre de la DSIL Rénovation énergétique, travaux d'isolation contre le radon dans les écoles Huella et Persivien**

Rapporteur : Daniel Cotten

**Présents :** M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes :** AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ZAIED Martine **et MM :** AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves.  
**Absents ayant donné procuration :** Mme BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, Mme KERDRAON Anne-Marie à M. COUTELLER Serge, M. CLAUDE Mikael à M. BERNARD Joseph, M. YVINEC Jérôme à Mme ZAIED Martine.  
**Absente :** ROGARD Carole  
Le quorum est atteint.

Suite aux campagnes de dépistage du radon menées en 2015 et 2016, des travaux doivent être réalisés à l'école Huella située 3 rue Pasteur et à l'école de Persivien située 12 rue de Persivien afin d'améliorer la qualité de l'air intérieur des locaux mais aussi d'améliorer l'impact énergétique de ces bâtiments par l'installation de système de ventilation double flux.

Le coût de ces travaux est estimé à 125 000 H.T., pour un démarrage des travaux en juillet 2021 (les travaux seront programmés sur les différents créneaux de vacances scolaires). Les travaux d'isolation permettront d'étanchéiser les bâtiments au radon, de réaliser des économies en fonctionnement par la diminution de la facture énergétique et de réduire l'impact du bâtiment sur l'environnement.

**Plan de financement de l'opération**

FINANCEURS	Dépenses H.T. subventionnable de l'opération	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
Etat – DSIL	125 000,00 €	80%	100 000,00 €
TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80% du montant H.T.)	125 000,00 €	80%	100 000,00 €
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20%)	125 000,00 €	20 %	25 000,00 €
<b>TOTAL (coût de l'opération H.T.)</b>	<b>125 000,00 €</b>	<b>100 %</b>	

La commission finances réunie le 18 mars 2021 a émis un avis favorable.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du conseil Municipal :**

- **décident de solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) « rénovation énergétique des bâtiments des collectivités locales » au titre du plan de relance, pour la rénovation énergétique et les travaux d'isolation contre le radon dans les écoles Huella et Persivien,**
- **décident de solliciter tout autre organisme public ou privé afin d'obtenir des aides et subventions,**
- **autorisent le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.**

### **2021-29 : projet de rénovation de l'école de musique – demande de subvention**

Rapporteur : Daniel Cotten

**Présents :** M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes :** AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM :** AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves.

**Absents ayant donné procuration :** Mme BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, Mme KERDRAON Anne-Marie à M. COUTELLER Serge, M. CLAUDE Mikael à M. BERNARD Joseph, M. YVINEC Jérôme à Mme ZAIED Martine.

**Absent :**

Le quorum est atteint.

La ville de Carhaix a obtenu des subventions au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour le projet de rénovation du château rouge.

Une demande de subvention auprès du Conseil Départemental est actuellement en cours de traitement et nécessite de mettre à jour le plan de financement du projet.

L'espace du château rouge de Carhaix est un pôle central des ressources culturelles du territoire car l'école de musique et la médiathèque y cohabitent.

Les effectifs de l'école de musique sont en constante progression depuis sa création en 2010 (361 inscriptions actuellement). Elle occupe le premier et le deuxième étage du bâtiment qui est aujourd'hui inadapté à la pratique musicale.

Aujourd'hui, une rénovation en profondeur intégrant une mise aux normes acoustiques, sanitaires et P.M.R. de ces locaux historiques est nécessaire afin de préserver la qualité du service public.

Le projet initialement chiffré à 267 000€ a dû être revu suite aux préconisations de l'architecte des bâtiments de France. Le plan de financement initial d'un montant de 267 000 € doit donc être modifié, ce plan de financement est désormais le suivant :

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL</b>			
<b>Dépenses H.T.</b>		<b>Recettes H.T.</b>	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
<b>Travaux</b>	<b>263 000,00 €</b>	<b>Subventions Travaux 74,13 %</b>	<b>233 500, 00 €</b>
Rénovation des salles collectives	94 000,00 €	Etat – DSIL – 16,95% <i>acquis</i>	53 400, 00 €
Ascenseur intérieur + percements murs	100 000,00 €	Etat – DETR – 25,43% <i>acquis</i>	80 100, 00 €
Ventilation des salles	25 000,00 €	Conseil Départemental 29 – 31,75%	100 000, 00 €
Isolation des combles	6 000,00 €		
Accès S/sol ascenseur /	38 000,00 €		



sanitaires			
<b>Honoraires</b>	<b>39 450,00 €</b>	<b>Reste à charge Carhaix 25,87%</b>	<b>81 500, 00 €</b>
<b>Contrôle</b>	<b>7 900,00 €</b>		
<b>Divers et imprévus</b>	<b>4 650,00 €</b>		
<b>COUT TOTAL DE L'OPERATION</b>	<b>315 000,00 €</b>	<b>COUT TOTAL DE L'OPERATION</b>	<b>315 000, 00 €</b>

La commission finances réunie le 18 mars 2021 a émis un avis favorable.

**Après en avoir délibéré, par 27 voix « pour » et deux abstentions (Mme BOUSSARD Laure et M. THOMAS Pierre-Yves de la liste « une dynamique de gauche pour Carhaix »), les membres du conseil Municipal :**

- **valident le plan de financement proposé,**
- **autorisent le Maire à solliciter les subventions au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL), ainsi qu'au Conseil Départemental du Finistère, et à la Région Bretagne pour le projet de rénovation de l'école de musique,**
- **autorisent le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.**

**2021-30 : lotissement de Kerléon – convention publique d'aménagement avec la SAFI – Compte rendu annuel d'activité 2019 – Modification du prix de vente au m2- Proposition d'avenant n°5**

Rapporteur : Daniel Cotten

**Présents :** M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes :** AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM :** AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves.

**Absents ayant donné procuration :** Mme BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, Mme KERDRAON Anne-Marie à M. COUTELLER Serge, M. CLAUDE Mikael à M. BERNARD Joseph, M. YVINEC Jérôme à Mme ZAIED Martine.

**Absent :**

Le quorum est atteint.

La ville de Carhaix s'est engagée en 2005 dans la réalisation d'un lotissement communal à vocation d'habitat dans le secteur de Kerléon. L'opération a été décomposée en deux tranches : la tranche 1 comportant 23 lots et la seconde 27 lots.

Par délibération du 20 juin 2005, le conseil municipal a confié à la SEMAEB la réalisation du lotissement de Kerléon par le biais d'une convention publique d'aménagement, pour une durée de 10 ans (échéance du 5 novembre 2015).

Cette convention a fait l'objet d'un transfert de la SEMAEB à la SAFI ; cette décision a été approuvée par délibération du 21 novembre 2005 (avenant n°1).

A la demande de la SAFI, la durée de la concession a été prolongée afin de mettre en adéquation la date d'échéance de la concession avec celle du prêt contracté par la SAFI auprès du Crédit Coopératif pour le financement de la Tranche 2 de l'opération. Cette modification a été validée par l'avenant n°2 portant le terme de la concession au 15 novembre 2016.

La tranche 1 est actuellement quasiment achevée (il reste à ce jour le lot n°14 à vendre d'une surface de 1 343 m<sup>2</sup>).

Pour relancer la commercialisation des lots de la tranche 2, une opération de promotion a été lancée par la municipalité, en partenariat avec la SAFI et cinq constructeurs de maisons individuelles. L'idée est de faciliter les démarches des futurs acquéreurs et de leur proposer, s'ils le souhaitent, des formules « clé en main » comprenant : maison, terrain, assurance dommage ouvrage, raccordement aux réseaux, taxe d'assainissement et frais de notaire.

Fin 2019, il restait 16 lots disponibles à la vente.

Afin de mener à bien ces opérations, le conseil municipal a décidé par délibération du 17 novembre 2014 de prolonger la convention par un avenant n°3 avec la SAFI, jusqu'au 31 décembre 2018.

Par la suite, le conseil municipal a une nouvelle fois délibéré le 16 décembre 2019 afin de prolonger la durée de la concession de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Aujourd'hui on constate que la commercialisation des lots reste difficile malgré la qualité du projet, l'emplacement du site et le coût relativement attractif du foncier qui a fait l'objet d'une baisse décidée par la ville en mai 2020 (28 € au lieu de 34 € du m<sup>2</sup>).

Aussi afin de favoriser la cession des lots restant, il est proposé d'ajuster leur prix de vente à 15 € du m<sup>2</sup> et de prolonger la durée de la concession avec la SAFI de six ans soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Cet ajustement du prix des terrains aura des conséquences financières notamment sur le montant du bilan d'opération ainsi que sur celui de la participation de la collectivité qui passerait de 511 143 € à 719 674 €.

La participation restant à verser par la collectivité serait de 306 287€, elle serait étalée sur les 6 exercices (2021 à 2026), soit 50 000 € sur les 5 prochaines années et 56 287 € en 2026.

Une ouverture de ligne de trésorerie pour couvrir le déficit annuel sera mise en place sur la durée restante de la concession pour laquelle il sera demandé une garantie à 80% de la collectivité.

Conformément à l'article 18 de la convention publique d'aménagement signée avec la SAFI (Société d'Aménagement du Finistère), il est demandé aux membres du conseil municipal d'émettre également un avis sur le compte-rendu au 31 décembre 2019 (CRAC -2019), de l'opération de concession d'aménagement du lotissement de Kerléon présenté par la SAFI.

Au terme de la concession, la commune s'engage à racheter les terrains invendus au prix inscrit au dernier bilan approuvé.

La commission finances réunie le 18 mars 2021 a émis un avis favorable.

- 1. Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du conseil Municipal approuvent l'ajustement du prix des terrains restant à vendre à 15 € du m<sup>2</sup>.**
- 2. Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du conseil Municipal prennent acte du compte-rendu d'activité de la SAFI au 31 décembre 2019.**
- 3. Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du conseil Municipal approuvent la participation de la collectivité de 2021 à 2026.**
- 4. Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du conseil Municipal approuvent l'avenant n°5 prolongeant la convention avec la SAFI jusqu'au 31 décembre 2026 et autorisent Le Maire à le signer ainsi que tout autre document relatif à cette opération.**

**2021-31 : refacturation à Poher communauté des travaux d'adaptation des locaux du 4 rue des Augustins - convention entre la ville de Carhaix et Poher communauté.**

Rapporteur : Daniel Cotten

**présents** : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves.

**Absents ayant donné procuration** : Mme BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, Mme KERDRAON Anne-Marie à M. COUTELLER Serge, M. CLAUDE Mikael à M. BERNARD Joseph, M. YVINEC Jérôme à Mme ZAIED Martine.

**Absent** :

Le quorum est atteint.

Les services techniques de la ville sont intervenus afin de réaliser des travaux d'adaptation des locaux loués par Poher communauté à des professionnels de santé, au 4 rue des Augustins.

Ces travaux en régie notamment de peinture, de menuiserie et d'électricité ont été évalués à 2 217, 49€ T.T.C.

**Il y a donc lieu de prévoir un remboursement de Poher communauté de 2 217, 49 €.**

Une convention entre la ville et Poher communauté permettra le remboursement de ces travaux.

La commission finances réunie le 18 mars 2021 a émis un avis favorable.

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal,***

- ***acceptent le plan de financement,***
- ***valident la convention entre Poher communauté et la commune,***
- ***autorisent le Maire à signer la présente convention.***

**2021-32 : tarifs de location de la salle Paul Simon RDC Boulevard de la République**

Rapporteur : Daniel Cotten

**Présents** : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves.

**Absents ayant donné procuration** : Mme BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, Mme KERDRAON Anne-Marie à M. COUTELLER Serge, M. CLAUDE Mikael à M. BERNARD Joseph, M. YVINEC Jérôme à Mme ZAIED Martine.

**Absent** :

Le quorum est atteint.

Lors du conseil municipal du 14 décembre 2020, il avait été convenu que la location de la salle Paul Simon située au rez-de-chaussée du Boulevard de la République serait gratuite.

Aujourd'hui cette salle est demandée par de nombreuses entreprises qui organisent des formations payantes.

Il est proposé de lui appliquer à compter du 1<sup>er</sup> avril, les mêmes tarifs que ceux appliqués à la salle justice de paix. Ces tarifs seraient les suivants :

## Salle Paul Simon – RDC du boulevard de la République

<b>Demi-journée (Par tranche de 4h)</b>	<b>50.00 €</b>
<b>Soirée (de 18h à 22h)</b>	<b>50.00 €</b>
<b>Journée (8h-18h ou 12h-22h)</b>	<b>100.00 €</b>
<b>Journée et soirée (8h-22h)</b>	<b>100.00€</b>
<b>Associations</b>	<b>Gratuit</b>

La commission finances réunie le 18 mars 2021 a émis un avis favorable.

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal approuvent ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.***

### ***2021-33 : coronavirus : suspension des loyers du centre des congrès***

Rapporteur : Daniel Cotten

**Présents** : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves.

**Absents ayant donné procuration** : Mme BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, Mme KERDRAON Anne-Marie à M. COUTELLER Serge, M. CLAUDE Mikael à M. BERNARD Joseph, M. YVINEC Jérôme à Mme ZAIED Martine.

**Absent** :

Le quorum est atteint.

En application des recommandations visant à lutter contre la propagation de l'épidémie de coronavirus sur le territoire, le centre des Congrès a été contraint de fermer ses portes du 16 mars au 22 juin 2020, puis du 29 octobre 2020 à ce jour.

Le chiffre d'affaires enregistré sur ces périodes est donc nul. Le centre des congrès doit toutefois s'acquitter d'un loyer mensuel de 800 €.

Dans le contexte évolutif de l'épidémie de coronavirus aucune date de réouverture n'est pour l'instant prévue. Il est donc proposé de soutenir le centre des congrès en procédant au remboursement des loyers sur ces périodes, et en suspendant les loyers à venir tant que durera la période de fermeture administrative de la structure.

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal approuvent cette proposition.***

### ***2021-34 : convention de participation financière de la ville de Carhaix à la Région Bretagne pour les travaux de raccordement électrique du gymnase du lycée***

Rapporteur : Jacqueline Mazéas

**Présents** : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves.

**Absents ayant donné procuration** : Mme BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, Mme KERDRAON Anne-Marie à M. COUTELLER Serge, M. CLAUDE Mikael à M. BERNARD Joseph, M. YVINEC Jérôme à Mme ZAIED Martine.

**Absent** :

Le quorum est atteint.

La région Bretagne a inscrit dans son Plan d'Actions 2019-2020 les études et les travaux pour la restructuration et la rénovation du gymnase du lycée Paul Sérusier à Carhaix-Plouguer.

Il s'agit de reconstruire le Gymnase du lycée. Il a été décidé conjointement entre la ville et les services de la Région de saisir l'opportunité de cette reconstruction pour viabiliser séparément le gymnase ville et le gymnase du lycée. Ceci permet en outre de maintenir l'exploitation du gymnase ville pendant les travaux du gymnase lycée dans le cadre des activités sportives des associations.

Il est proposé que la ville de Carhaix-Plouguer participe financièrement à cette opération dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Région Bretagne.

L'estimation financière de cette opération s'élève à 15 374,63 € euros hors taxes.

Les dépenses hors taxes seront financées :

- à 100% par la Ville pour les travaux électriques liés au déplacement de l'armoire du gymnase de la Ville estimé à 9 227,25 € HT à 50 % par la Ville pour les travaux électriques complémentaires estimé à 6 147,38€ HT, soit 3 073,69 € HT à prendre en charge par la Ville.

La participation financière de la Ville s'élève donc à 12 300,00 € H.T, montant estimatif et maximal.

La commission finances réunie le 18 mars 2021 a émis un avis favorable.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal :**

- **valident le plan de financement proposé,**
- **approuvent la convention ci-jointe,**
- **autorisent le Maire à la signer, ainsi que tous documents s'y rapportant.**

### **2021-35 : convention de participation financière de la Région Bretagne aux travaux d'assainissement du lycée Paul Sérusier réalisés par la ville de Carhaix**

Rapporteur : Jacqueline Mazéas

**Présents :** M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes :** AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM :** AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves.

**Absents ayant donné procuration :** Mme BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, Mme KERDRAON Anne-Marie à M. COUTELLER Serge, M. CLAUDE Mikael à M. BERNARD Joseph, M. YVINEC Jérôme à Mme ZAIED Martine.

**Absent :**

Le quorum est atteint.

Dans le cadre d'un diagnostic du réseau d'assainissement de la ville de Carhaix-Plouguer réalisé en 2019, il est apparu :

- Que la salle omnisports communale située à proximité du lycée Paul Sérusier est raccordée à la conduite servant à l'évacuation des eaux usées du lycée par une conduite en mauvais état ;
- Que l'évacuation des eaux usées provenant du lycée transite par une fosse jouant un rôle de tampon et de relevage naturel des effluents. La présence de cette fosse a conduit à la non-conformité du site de la salle omnisports pour la partie eaux usées.

Pour procéder à la mise en conformité des rejets des eaux usées, la ville de Carhaix-Plouguer a décidé de raccorder directement la salle omnisport au réseau communal au moyen d'une nouvelle conduite indépendante du lycée.

Dans ce cadre, il a été proposé à la Région Bretagne la mise en œuvre d'un by-pass de la fosse en service sur le réseau d'évacuation des eaux du lycée, pour la mise en conformité des rejets de son établissement.

Après échanges techniques entre la Ville et la Région, les travaux ont été réalisés courant 2019, sous maîtrise d'ouvrage unique de la Commune sur les emprises dont elle est propriétaire avant la réalisation de travaux de voirie du parking.

Le montant global du projet est de 20 711,00 €HT soit 24 853,20 €TTC.

La convention a pour objet de définir les travaux à réaliser sous maîtrise d'ouvrage de La Ville de Carhaix-Plouguer et de fixer la participation financière de la Région aux travaux de mise en conformité des réseaux d'assainissement desservant le lycée Paul Sérusier et la salle omnisports communale à proximité immédiate.

Le projet de convention fixe ainsi la participation financière de la Région Bretagne au financement du projet à hauteur de 64 % du montant HT des travaux, soit un montant prévisionnel de participation de 13 271 €HT, correspondant au coût des travaux de mise en œuvre du by-pass de la fosse en service sur le réseau évacuant les eaux usées du lycée. Les 36 % restants sont financés par l'auto-financement de la collectivité.

La durée de la convention est fixée à 12 mois (1 an), à compter de la date de sa signature.

Le projet de convention a fait l'objet d'un examen à la Commission Permanente de la région Bretagne le 22/03/21.

La commission finances réunie le 18 mars 2021 a émis un avis favorable.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal :**

- **valident le plan de financement proposé,**
- **approuvent la convention à intervenir entre la commune et la Région Bretagne,**
- **autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention et toute pièce s'y rapportant.**

### **2021-36 : convention de raccordement des eaux usées de la société NUTRI'BABIG au système d'assainissement collectif de la ville de Carhaix**

Rapporteur : Jacqueline Mazéas

**Présents** : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves.

**Absents ayant donné procuration** : Mme BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, Mme KERDRAON Anne-Marie à M. COUTELLER Serge, M. CLAUDE Mikael à M. BERNARD Joseph, M. YVINEC Jérôme à Mme ZAIED Martine.

**Absent** :

Le quorum est atteint.

Une convention de déversement des eaux usées au réseau d'assainissement et à la station d'épuration de Moulin Hézec a été signée avec NUTRI'BABIG suite au rachat d'une partie des activités de poudre de lait infantile de SYNUTRA (de la réception du lait aux tours de séchage ainsi que le laboratoire).

La convention concerne l'ensemble des effluents du pôle laitier rejetés au réseau regroupant les activités de NUTRI'BABIG, EUROSERUM (toutes deux filiales de SODIAAL) et de SYNUTRA FRANCE INTERNATIONAL.

Cette convention a été conclue pour une durée de 5 ans à compter du 12 mars 2019.

Depuis, différentes évolutions récentes sont intervenues, nécessitant de revoir la convention ; à savoir :

- L'activité d'EUROSERUM a été reprise par NUTRI'BABIG à compter du 01 janvier 2020
- La production de NUTRI'BABIG est montée en puissance, entraînant une augmentation des rejets au réseau d'assainissement
- NUTRI'BABIG projette à court terme de faire des adaptations des process industriels pour diversifier les produits finis.

Dans ce cadre, il est convenu avec NUTRI'BABIG que,

- Une nouvelle convention doit être établie en concertation avec l'industriel NUTRI'BABIG, la collectivité et le délégataire pour définir les nouvelles conditions autorisées de rejet, en remplacement de celles définies dans la convention de déversement précédente,
- La convention définit également des actions à mettre en œuvre par l'industriel, de manière à ce que les charges évacuées, en flux, qualité et variabilité, restent compatibles avec les capacités actuelles de traitement à la station d'épuration de Moulin Hézec.
- La convention est établie sur une durée de 5 ans

La commission finances réunie le 18 mars 2021 a émis un avis favorable.

***Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :***

- ***approuvent la nouvelle convention à intervenir entre la commune, l'entreprise NUTRI'BABIG et la société fermière, pour une durée de 5 ans à compter du 12 mars 2021,***
- ***autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention et toute pièce s'y rapportant.***

### **2021-37 : convention de mise à disposition de la salle de sports du collège Saint Trémeur**

Rapporteur : Olivier Faucheux

**Présents** : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves.

**Absents ayant donné procuration** : Mme BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, Mme KERDRAON Anne-Marie à M. COUTELLER Serge, M. CLAUDE Mikael à M. BERNARD Joseph, M. YVINEC Jérôme à Mme ZAIED Martine.

**Absent** :

Le quorum est atteint.

Le collège Saint-Trémeur dispose d'une salle de sports dans l'enceinte de l'établissement scolaire.

Il met cet espace à disposition de la commune de Carhaix en dehors des périodes scolaires. La salle de sports est ainsi accessible aux associations et clubs sportifs le soir de 17h00 à 22h00 et le samedi de 9h00 à 17h00.

L'ancienne convention étant échuë, il convient de formaliser les modalités d'utilisation des locaux par une nouvelle convention.

L'office municipal des sports est chargé de gérer l'utilisation des locaux par les clubs (plannings, assurances...) et est l'interlocuteur du collège.

Les modalités de mise à disposition et d'utilisation sont précisées dans la convention ci-jointe.

Le coût pour la commune de Carhaix dû à l'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) de l'école St Trémeur est le suivant : 2.20 euros par heure d'utilisation. Ce coût horaire sera inchangé pendant toute la durée de la convention.

Le volume d'heures financé chaque année sera relatif au nombre réel d'heures d'utilisation planifié par l'Office des Sports.

Les utilisations à titre occasionnel seront ajoutées en fonction du nombre d'heures d'occupation.

La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable 3 fois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal :**

- **approuvent la convention de mise à disposition ci-annexée, ainsi que la participation financière de la commune,**
- **autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention et toute pièce s'y rapportant.**

#### **2021-38 : personnel communal : gratification versée aux stagiaires de l'enseignement supérieur**

Rapporteur : Patricia Pensivy

**Présents :** M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes :** AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM :** AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves.

**Absents ayant donné procuration :** Mme BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, Mme KERDRAON Anne-Marie à M. COUTELLER Serge, M. CLAUDE Mikael à M. BERNARD Joseph, M. YVINEC Jérôme à Mme ZAIED Martine.

**Absent :**

Le quorum est atteint.

Des étudiants sont régulièrement accueillis en stage au sein des différents services de la collectivité.

Les dispositions du code de l'éducation relatives à l'accueil des stagiaires de l'enseignement supérieur ont été étendues au secteur public, notamment aux collectivités territoriales.

La loi du 10 juillet 2014 concernant l'encadrement des stages en entreprise et l'amélioration du statut des stagiaires, a prévu une augmentation de la gratification minimale.

Un employeur qui accueille un stagiaire plus de 2 mois (soit l'équivalent de 44 jours à 7 heures par jour), consécutifs ou non, au cours de la même année scolaire ou universitaire, doit obligatoirement lui verser une gratification minimale (Article L124-6 du Code de l'Education).

Le décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 précise les modalités d'application pour les conventions signées à partir du 1er septembre 2015, le montant horaire de la gratification due aux stagiaires, est fixé à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale.



**Après en avoir délibéré, à l'unanimité les Membres du Conseil Municipal approuvent le versement de la gratification minimale aux élèves stagiaires, selon la réglementation en vigueur.**

**2021-39 : personnel Communal : revalorisation des montants des prestations d'action sociale à compter du 1er janvier 2021**

Rapporteur : Patricia Pensivy

**Présents :** M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes :** AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM :** AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves.

**Absents ayant donné procuration :** Mme BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, Mme KERDRAON Anne-Marie à M. COUTELLER Serge, M. CLAUDE Mikael à M. BERNARD Joseph, M. YVINEC Jérôme à Mme ZAIED Martine.

**Absent :**

Le quorum est atteint.

Chaque année, l'Etat fixe les prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune, applicable aux agents de l'Etat et des Collectivités territoriales.

En application de la circulaire du 24 décembre 2020 relative aux prestations d'action sociale, il est proposé de fixer comme suit les allocations versées au personnel communal, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

Participation	Rappel participation 2020	A compter du 01/04/2021
Frais de séjour des enfants de moins de 16 ans du personnel communal, accompagnant leurs parents dans les Centres Familiaux de Vacances Agréés (par journée entière)	7.58 €	7.67 €
Allocations mensuelles aux parents d'enfants handicapés ou infirmes de – de 20 ans	91 €	93 €
Frais de séjour en Centre de Loisirs sans hébergement (par journée)	5.46 €	5.53 €
Frais de séjour en Centre de Loisirs sans hébergement (par demi-journée)	2.76 €	2.79 €
Frais de séjour en colonie de vacances ou camps vacances (par journée)	(- 13 ans) : 7.58 €  (13 à 18 ans) : 11.46 €	(- 13 ans) : 7.67 €  (13 à 18 ans) : 11.60 €
Participation pour les séjours pédagogiques des enfants du	(- 13 ans) : 7.58 €	(- 13 ans) : 7.67 €

personnel communal (par nuitée)	(13 à 18 ans) : 11.47 €	(13 à 18 ans) : 11.61 €
---------------------------------	-------------------------	-------------------------

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité les Membres du Conseil Municipal :**

- **approuvent la revalorisation des prestations d'action sociale en faveur du personnel communal, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021**
- **autorisent Le Maire ou l'adjointe au Maire en charge des ressources humaines à signer les documents correspondants.**

### **2021-40 : motion de soutien au collectif associations-syndicats des secteurs sociaux et médico-sociaux**

Rapporteur : Jacqueline Mazéas

**Présents** : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves.

**Absents ayant donné procuration** : Mme BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, Mme KERDRAON Anne-Marie à M. COUTELLER Serge, M. CLAUDE Mikael à M. BERNARD Joseph, M. YVINEC Jérôme à Mme ZAIED Martine.

**Absent** :

Le quorum est atteint.

L'engagement des professionnels du secteur social et médico-social est unanimement reconnu dans la crise sanitaire que nous traversons. Ils sont mobilisés et s'adaptent, parfois au risque de leur propre santé, pour assurer la protection et l'accompagnement des plus fragiles. La crise sanitaire met en avant l'ensemble de ces professionnels, qui par leur engagement font vivre au quotidien la solidarité sur nos territoires.

Cependant, la reconnaissance de ces professionnels ne peut se limiter à de simples mots. Dans cette logique, le Ségur de la santé a revalorisé les salaires des professionnels du secteur public tout comme ceux des EHPAD. Ces dispositions vont dans le bon sens et sont légitimes mais, à ce jour, les professionnels des secteurs sociaux (protection de l'enfance, foyers de jeunes travailleurs, petite enfance, ...) et médicosociaux (handicap, services à domicile, ...) sont les grands oubliés de cette reconnaissance nationale.

Ainsi, par exemple, la différence de salaire net d'un aide-soignant à temps plein est désormais d'au moins 300€ par mois entre le secteur public et celui de l'intervention à domicile. Cette inégalité est injustifiable pour des professionnels qui exercent le même métier, y compris chez un même employeur. Il est à noter que les salariés des services administratifs ne sont pas pris en compte dans le financement de certaines structures et ont été exclus de la « prime COVID ».

Les impacts de cette situation se traduisent déjà au sein des associations où les recrutements sont de plus en plus difficiles. Leur capacité à assurer leur mission d'intérêt général est ainsi directement remise en cause.

Ces inégalités de traitement traduisent un manque de reconnaissance des secteurs sociaux et médicosociaux et compromettent les actions aux côtés des personnes les plus vulnérables. Aussi, notre collectivité soutient la démarche initiée par le collectif qui regroupe 26 organisations -à but non lucratif - de l'Économie Sociale et Solidaire en Bretagne et les organisations syndicales CFDT Santé-Sociaux du Finistère, CGT, et SUD.

En effet, au-delà des enjeux partisans, il est attendu un engagement fort de l'État, des collectivités territoriales et de l'ensemble des élus pour qu'une réponse durable, juste et coordonnée soit apportée. La réelle reconnaissance des secteurs sociaux et médico-sociaux passera par une politique sociale et budgétaire qui assure à ces différentes structures, y compris à leurs services administratifs, les ressources nécessaires à l'accompagnement des personnes les plus fragiles et une revalorisation cohérente des salaires.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal approuvent cette motion.**

**Clôture à 19h00**

**Les délibérations et les pièces jointes sont consultables en mairie  
Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00**